

Réforme des retraites  
les cheminots doivent agir !



mobilisation

# Réforme des Retraites :

Face au passage en force contre le Régime Spécial :

## Les cheminots doivent agir !



Au cœur des fêtes de fin d'année et au mépris de ses engagements, le Gouvernement persiste dans sa volonté dogmatique de convoquer un Conseil d'Administration de la CPRP SNCF exceptionnel le vendredi 07 janvier 2011, avec comme seul point à l'ordre du jour une délibération sur le projet de décret transposant au régime spécial la loi de réforme des retraites du 09 novembre 2010.

Alors que le Gouvernement s'était engagé à ouvrir un cycle de discussions courant 2011 sur la déclinaison de la loi portant réforme de retraite dans les régimes spéciaux, c'est une nouvelle fois, en usant de la stratégie du passage en force et en bafouant les règles élémentaires de la démocratie sociale, que ce dernier entend contraindre le Conseil d'Administration de la CPRP SNCF à valider un texte de recul social pour les cheminots.

La méthode employée par nos dirigeants est bien dans l'air du temps: déni du dialogue social, refus de négocier.

➤ Concrètement, l'âge d'ouverture des droits à la retraite passerait pour les cheminots de 55 à 57 ans (50 à 52 ans pour les ADC) à partir de 2017.

➤ Le recul de l'âge de départ aura un impact mécanique sur l'âge pivot. (âge d'annulation de la décote). Cela a pour effet de nous faire travailler deux ans de plus. Soit une annulation de la décote à 60 ans et 6 mois pour les sédentaires, 55 ans et 6 mois pour les ADC.

➤ La durée de cotisation qui sera à 40 ans au 1<sup>er</sup> décembre 2012 passera à 41,5 annuités à l'horizon 2020. cela impactera également l'âge pivot !

➤ le taux de cotisation salariale passera à partir de 2017 de 7,85% à 10,55%, étalé sur 10 ans. Cette mesure baissera de fait le salaire net de 2,70%, ce qui accentuerait la perte du pouvoir d'achat.

➤ A l'heure actuelle, dans le Régime Spécial SNCF, les cheminots peuvent obtenir le montant minimum de pension (3453,54 euros/trimestre en 2010) avec 25 ans de service. Cette disposition ne sera possible que si les cheminots ont tous leurs trimestres (166 trimestres en 2020) ou atteignent l'âge d'annulation de la décote et cela après 27 ans de service. De plus l'ensemble des revenus (autres pensions) seront intégrés et déduits du minimum retraite.

# Réforme des retraites les cheminots doivent agir !

➤ Les conditions d'attribution de la majoration salariale en fin de grille sont modifiées. Il faudra désormais avoir 52 ans et 5 ans d'ancienneté sur la dernière position pour en bénéficier.

➤ La majoration de 2,5% pour les ADC poursuivant leur activité semble également mis en cause.

Nous sommes bien face à une réforme injuste et brutale qui consacrerait un recul social sans précédent pour les cheminots. Qui a dit que les cheminots n'étaient pas concernés ?

Les Fédérations Syndicales des Cheminots réaffirment leur volonté qu'un cycle de négociations tripartites (Etat, SNCF, Organisations Syndicales représentatives) s'engage avant toute promulgation de décret.

Au-delà du refus de la réforme imposée, de nombreux sujets pourraient trouver place dans une négociation : la situation des ex-apprentis et élèves de la SNCF, le minimum de pension de réversion, les droits pour les cheminots liés par un PACS, la pénibilité, les poly-pensionnés ...

Tous les Cheminots sont concernés, il n'y a pas de place pour le fatalisme.

Conscient des enjeux dans le contexte d'austérité qu'on nous impose, la CFDT affirme qu'il faut conforter l'emploi, améliorer les salaires face à l'inflation, refuser le dumping social au fret et bientôt au voyageur.

La CFDT appelle les cheminots à un rassemblement à Paris  
(Place de Budapest)  
vendredi 07 janvier à 13h00,

lors du Conseil d'Administration  
exceptionnel de la CPRP SNCF

pour s'opposer aux remises en causes  
des droits et spécificités de notre régime  
spécial de retraite et exiger l'ouverture de  
véritables négociations.

Le 24 mars **VOTEZ CFDT**

consultez les tracts sur le site: [www.cfdtcheminots.org](http://www.cfdtcheminots.org)



# mobilisation

